

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Métropole de Lyon lance une politique ambitieuse en faveur du compostage et de la collecte séparée des déchets alimentaires.

A l'occasion du Conseil métropolitain des 15 et 16 mars, les élus ont adopté à l'unanimité une délibération en faveur du compostage et de la collecte séparée des déchets alimentaires. La Métropole de Lyon proposera bientôt aux habitants trois dispositifs complémentaires :

- **Compostage de quartier et en pied d'immeuble**
- **Compostage individuel pour les habitants résidant dans des maisons individuelles avec jardin**
- **Borne d'apport de déchets alimentaires pour les villes et centre-bourg**

Ces premières mesures marquent le début d'une nouvelle politique volontariste en matière de collecte et de traitement des déchets alimentaires. **L'objectif de l'exécutif métropolitain est de changer d'échelle** pour toucher plus d'habitants.

Les déchets alimentaires représentent presque 30% des poubelles grises. La réglementation prévoit que tous les citoyens puissent disposer d'une solution de tri à la source de ces déchets avant 2024. La Métropole de Lyon souhaite répondre à cette obligation de manière anticipée et ambitieuse.

Trier à la source les déchets alimentaires est non seulement une obligation réglementaire mais aussi un geste essentiel pour l'environnement. En effet, l'incinération de ces 80 000 tonnes par an de déchets alimentaires, majoritairement composés d'eau, consomme de l'énergie inutilement pour un bilan carbone désastreux. De plus, ces déchets constituent une ressource puisque une fois décomposés ils deviennent des engrais naturels pour les terres agricoles.

La délibération votée récemment est un premier acte très concret pour permettre aux citoyens de disposer de plus de solutions faciles et de proximité.

- **Compostage de quartier et en pied d'immeuble**

La Métropole de Lyon renforce et accélère le déploiement des composteurs de quartier et en pied d'immeuble. À l'heure actuelle, 500 sites de compostage collectifs (de quartier, dans les structures éducatives ou en pied d'immeuble) ont été financés par la Métropole ce qui correspond à la mobilisation de 60 000 personnes. L'objectif est d'atteindre 1 500 composteurs collectifs installés d'ici la fin du mandat.

- **Compostage individuel pour les jardins des maisons individuelles**

Dès juillet 2021, pour les habitants résidant en maison individuelle avec jardin, 20 000 composteurs individuels vont être fournis gratuitement. L'inscription sera possible à partir du 26 avril sur la plateforme Toodego.com

- **Borne d'apport de déchets alimentaires pour les villes et centre-bourg.**

Dès septembre 2021, l'ensemble du 7^e arrondissement de Lyon va être équipé de bornes d'apport volontaire de déchets alimentaires. En 2022, le déploiement se poursuivra dans des territoires de l'est et de l'ouest lyonnais, pour une couverture de l'ensemble des villes et centre-bourg d'ici fin 2023.

Pour en savoir plus sur les sessions de formation au compostage proposées par la Métropole de Lyon et pour faire une demande de composteurs : <https://grandlyon.com>